



Région
Hauts-de-France

Mercredi 10 mars 2021

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France

Présentation du mode d'organisation régionale du label



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Rayonnez

HAUT & FORT

HAUTS-DE-FRANCE

Mission Attractivité

Hauts-de-France

Comité Régional du Tourisme et des Congrès

UN PEU D'HISTOIRE...



Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

UN PEU
D'HISTOIRE...

1959

Création par le ministère en charge du tourisme du Concours des Villes et Villages Fleuris avec pour slogan « Fleurir, c'est accueillir »

1972

Le ministère passe le relais de la mission au Comité National pour le Fleurissement de la France (asso loi 1901)

2001

Réforme statutaire, le Comité National pour le Fleurissement de la France devient Comité National des Villes et Villages Fleuris

2010

Création d'une grille d'évaluation nationale et prise en compte de critères liés à l'environnement et à la biodiversité

UN LABEL AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE DANS LES COMMUNES



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

AU SERVICE DE LA
QUALITÉ DE VIE

- Concourt à l'amélioration du cadre de vie des habitants
- Participe à la promotion de l'image et à l'attractivité des villes et des villages labellisés
- Crée du lien social
- Prend en compte les enjeux environnementaux et économiques liés à la gestion de l'aménagement des espaces paysagers mais aussi publics comme l'entretien des trottoirs ou la présence de pistes cyclables
- outil efficace de management pour fédérer les équipes municipales autour d'un même projet
- un motif de fierté pour les communes et pour les habitants

UN OUTIL AU SERVICE DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



- Et au-delà de son caractère de récompense officielle, le label témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente en faveur de cette qualité de vie.
- Il représente un vrai engouement auprès des communes. Près d'un tiers des communes françaises (ce qui représente environ 12 000 communes) se mobilisent pour réussir à obtenir ce label qualité de vie.
- A ce jour, plus de 4 900 d'entre elles sont labellisées de 1 à 4 Fleurs, dont 257 communes qui peuvent se féliciter d'avoir obtenu le label « 4 Fleurs ».

**UNE DÉMARCHE DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE QUI
S'INSCRIT DANS LE
PROJET REV3 DE LA
RÉGION HAUTS-DE-
FRANCE**



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

DÉVELOPPEMENT
DURABLE

LE LABEL EST UN OUTIL :

d'accompagnement sur le
volet Social

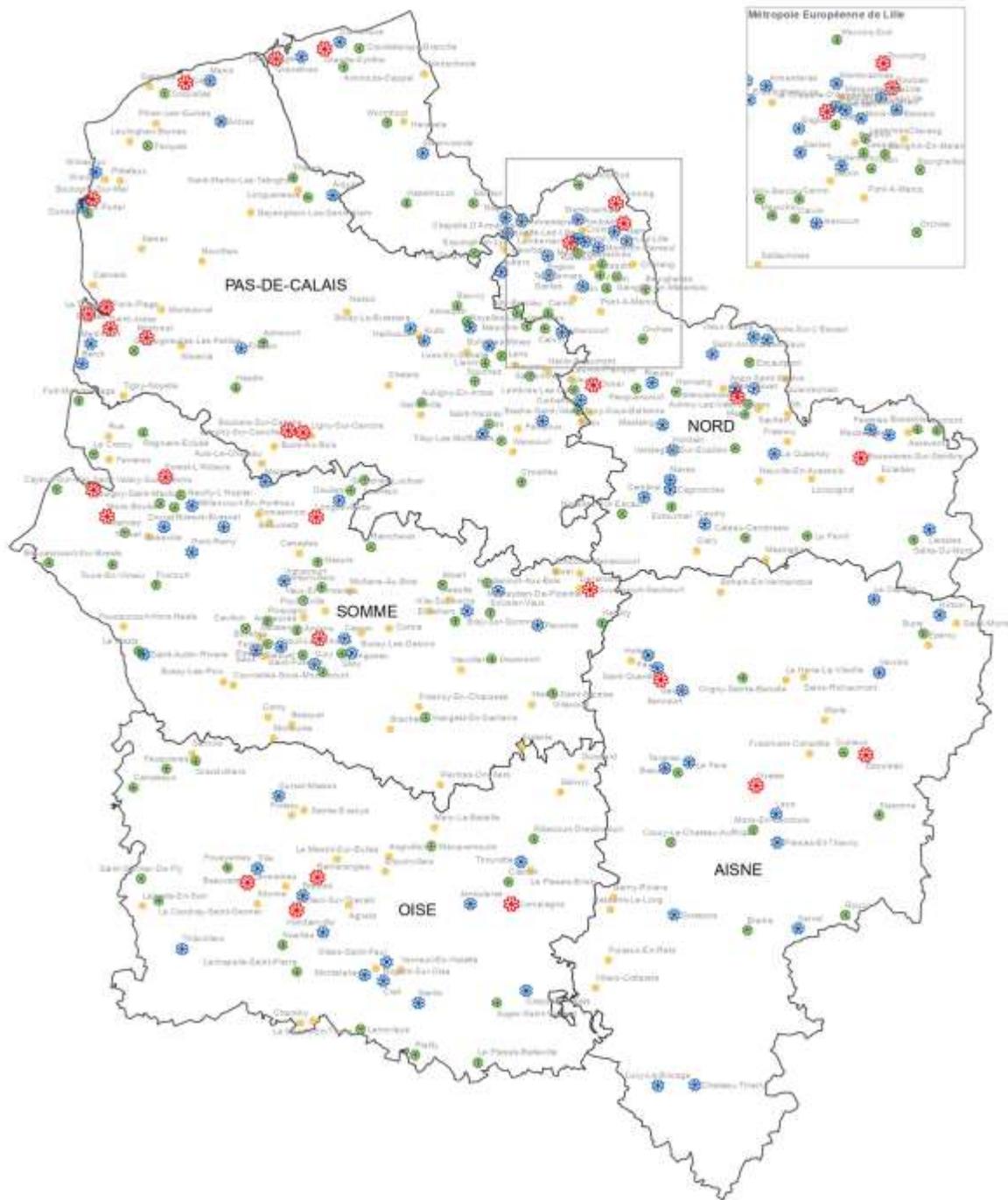
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Renforcer l'image, l'attractivité et l'accueil des communes
- Placer l'humain au cœur des projets

- Développer l'économie locale
- Renforcer l'attractivité économique

d'accompagnement sur le
volet Economique

. Renforcer la qualité
environnementale

d'accompagnement sur le volet
Environnemental



321

Villes ou Villages
fleuris
en Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Communes labellisées

-  1 fleur
-  2 fleurs
-  3 fleurs
-  4 fleurs

ORGANISATION DE LA DEMARCHE



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



COMMENT EST ORGANISÉE LA DÉMARCHE DE LABELLISATION ?

La démarche repose sur une organisation à trois niveaux :

1. Départemental

2. Régional

3. National



LES MISSIONS DU DÉPARTEMENT

via les ADRT(S) du Pas-De-Calais, de la Somme, via le CAUE de l'Aisne et via le Conseil Départemental de l'Oise et du Nord

1. Recueil des inscriptions des communes, visites, présélections et propositions des communes pour l'accession à la 1ère fleur
2. Organisation des remises des prix et attribution des prix spéciaux départementaux
3. Accompagnement des communes pour les aider à accéder au premier niveau du label



LES MISSIONS DE LA RÉGION

1. Visite des communes proposées par les départements pour l'accèsion à la 1^{ère} Fleur
2. Visite de contrôle des communes labellisées de 1 à 3 Fleurs (tous les 3 ans, sauf exception)
3. Attribution des 3 premiers niveaux du label (1,2 et 3 Fleurs) et des Prix spéciaux régionaux
4. Proposition des communes pour l'accèsion à la 4^{ème} Fleur et aux prix spéciaux nationaux.
5. Accompagnement des communes labellisées



L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES LABELLISÉES

- Mise en place de conseils sous forme de rapports (établis lors des visites) à l'attention des élus et des techniciens des communes
- Organisation de journées de formation ou d'échanges de bonnes pratiques, en partenariat avec les départements sur des thématiques en lien avec la grille d'évaluation
- Promotion du label : dossiers de presse, publications sur Internet et réseaux sociaux (par exemple)



LES PRIX RÉGIONAUX



Prix de Fleurissement des Jardins Familiaux Collectifs

Ce prix récompense une commune ayant réalisé une politique remarquable de jardins familiaux collectifs fleuris et accessibles dans des conditions appropriées au public (organisation de journées portes ouvertes, visites, animations, etc...).



Prix de l'Arbre

Ce prix récompense la collectivité qui assure, dans le cadre d'une politique globale et cohérente de l'environnement et des paysages, une gestion exceptionnelle et innovante de son patrimoine arboré.



Prix du Jardin en Herbe

Ce prix est réservé aux écoles. Il récompense les réalisations exemplaires relatives au fleurissement et à la création de jardins potagers



LE PRIX DE LA PARTICIPATION CITOYENNE



Le prix de la participation citoyenne est organisé conjointement par les Jurys Régional et Départementaux.

Il est ouvert à toute commune des Hauts-de-France labellisée ou inscrite dans la démarche de labellisation.

La participation citoyenne doit être le fil conducteur dans la politique menée par la commune pour améliorer la qualité du cadre de vie des habitants tout en favorisant le lien social.

Toutes ces démarches doivent s'inscrire dans une démarche de préservation environnementale. L'implication intergénérationnelle ou des enfants dans ces démarches sera un atout.



LES GRANDES ÉTAPES AVANT LE PASSAGE DU JURY

1. Dossier Technique (début avril) :

Envoi du dossier technique de candidature en format papier à toutes les communes concernées. Ce dossier est à nous retourner complété avant la fin du mois. Il sera ensuite envoyé aux jurés qui visiteront la commune pour qu'ils aient une première approche.

2. Données relatives au passage dans les communes (mi-mai) :

Envoi des courriers aux communes pour les avertir de la date, de l'heure de passage ainsi que de la durée de la visite du jury. La tournée s'effectue de fin juin à mi-septembre.

3. Dossier de présentation de la commune (pour le passage du jury) :

Ce dossier est à réaliser par la commune. Il doit contenir des explications et des illustrations et être structuré selon l'ensemble des critères d'évaluation de la grille du label. Un exemplaire est à remettre à chaque juré le jour de la visite.



LES GRANDES ÉTAPES APRES LE PASSAGE DU JURY

1. Débriefing de la visite :

Les jurés remettent leurs impressions en fonction des critères de la grille d'évaluation et leurs conseils à la chargée de mission du CRTC. Cela lui permettra de rédiger les commentaires qui vous seront envoyés courant février de l'année suivante.

2. Délibérations :

2 jours de délibérations sont prévus fin octobre.

3. Palmarès officiel :

Une fois les délibérations terminées, les résultats seront envoyés à toutes les communes.

4. Remise des prix régionale des Villes et Villages Fleuris :

Une cérémonie de remise des prix est organisée chaque fin d'année.



LES VISITES DE CONTRÔLE

Sauf cas particuliers :

1
année / 3

- La commune proposée à la 1^{ère} Fleur n'est pas tout à fait prête à recevoir le label « 1 Fleur »
- La commune a reçu un avertissement
- La commune est proposée à la 4^{ème} Fleur (Visite de courtoisie)
- Le jury veut revoir une commune
- La commune estime qu'elle a tous les atouts pour obtenir un niveau supérieur avant l'échéance de contrôle des 3 ans. (demande possible 1 seule fois)

Afin de mieux accompagner les communes qui ont obtenu le label « 1 Fleur », le jury visitera la commune 2 ans après l'attribution du label.



DEMANDE DE REPORT DE VISITE

Sauf exception, les **demandes de report de visite ne sont pas acceptées** par le jury.

Et ce quel que soit le motif invoqué comme par exemple des petits travaux ou des congés.

Les gros travaux comme la réhabilitation d'un centre ville peuvent donner lieu à un report éventuel de visite l'année suivante.

UN JURY RÉGIONAL COMPÉTENT



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



LE JURY RÉGIONAL : SON RÔLE, SES MISSIONS

PLUS DE
35 JURÉS
AU SERVICE
DU LABEL EN
HAUTS-DE-FRANCE

Le Jury régional de fleurissement établit ses évaluations dans le cadre de la mission qui est définie par le règlement du label.

Son rôle est d'accompagner une commune dans la démarche de labellisation et de l'aider à progresser en tenant compte des caractéristiques identitaires du territoire communal.



LE JURY REGIONAL : SA COMPOSITION

2 Présidentes

Bénédicte
CREPEL-TRAI SNEL

Patricia
POUPART



EXPERTISE
& TRANSVERSALITÉ

Des responsables ou directeurs de services « espaces-verts » et « cadre de vie » de communes « 4 Fleurs »

Des représentants des CAUE(S) des 5 départements

Un représentant de la Société d'Arboriculture

Des chargés de missions pour le volet environnemental

Des représentants des CPIE(S)

Des bénévoles ayant travaillé dans différents services techniques, espaces-verts ou environnement

LA GRILLE D'ÉVALUATION



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITE DE VIE



Grille nationale mise en place par le CNVVF

Elle constitue un support de travail pour les membres du Jury et une base de discussion pour établir leur décision. Elle est remplie à l'issue de la visite.

62 CRITÈRES
RÉPARTIS
EN 7 CATÉGORIES

1. La visite du Jury
2. La mise en œuvre du projet municipal
3. L'animation et la promotion de la démarche
4. Le patrimoine végétal et le fleurissement
5. La gestion environnementale
6. La qualité de l'espace public
7. L'analyse par espace



Grille nationale mise en place par le CNVVF

Elle est constituée de 4 éléments :

1. 62 critères répartis en 7 catégories
2. Une échelle d'appréciation progressive (Inexistant / Initié / Réalisé / Conforté) estimée par le jury pour chacun des critères
3. Une pondération indiquée en filigrane qui précise le niveau du label pour chaque critère
4. Un espace dédié aux commentaires qui serviront à produire le rapport à transmettre aux communes

GRILLE D'ÉVALUATION					
1. LA VISITE DU JURY					
	NECESSAIRE	NIÉE	RÉALISÉ	CONFORTÉ	COMMENTAIRES
Présence d'un livret de rue et de ses habitants			0/00	000/0000	
Organisation de la ville		0	00/000	0000/0000	
Présence de trottoirs		0	00/000	0000/0000	
2. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL					
	NECESSAIRE	NIÉE	RÉALISÉ	CONFORTÉ	COMMENTAIRES
1 Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire					
Connaissance et prise en compte des enjeux de label (environnemental, social, économique...)			0/00	000/0000	
Connaissance et prise en compte des enjeux local (social, économique, social, environnemental...)		0	00/000	0000/0000	
3 Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement					
Cohésion avec le projet municipal, sa réalisation et sa gestion		0	00/000	0000/0000	
Transversalité avec les autres municipalités		0	00/000	0000/0000	
Actions avec les autres gestionnaires de l'espace public		0	00/000	0000/0000	
Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement		0	00/000	0000/0000	
Priorisation de la gestion en fonction des lieux (grands différenciels)		0	00/000	0000/0000	
Présence de végétation fleurie		0/00	000/0000	0000/0000	
2 ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE					
	NECESSAIRE	NIÉE	RÉALISÉ	CONFORTÉ	COMMENTAIRES
2 Actions vers la population					
Informations		0	00/000	0000/0000	
Concertation		0/00	000/0000	0000/0000	
Animation / pédagogie		0/00	000/0000	0000/0000	
Promotion du label		0	00/000	0000/0000	
3 Actions vers les touristes					
Informations / animation		0/00	000/0000	0000/0000	
Promotion du label		0	00/000	0000/0000	
4 PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT					
	NECESSAIRE	NIÉE	RÉALISÉ	CONFORTÉ	COMMENTAIRES
4 Arbres					
Diversité botanique		0	00/000	0000/0000	
Pertinence des plantations (sites des centres et des trottoirs) en fonction des lieux		0/00	000/0000	0000/0000	
Qualité d'entretien et maintien de propreté		0/00	000/0000	0000/0000	
Équilibre		0	00/000	0000/0000	



Et pour accéder à la 1^{ère} Fleur :

La commune doit répondre à un nombre de critères initiés ou réalisés dans les 7 catégories.

⇒ Ce qui correspond à environ 35 critères sur 62

Néanmoins, même si la commune ne répond pas à ces 35 critères, la décision finale quant à l'attribution de la 1^{ère} Fleur revient à l'appréciation du Jury.



LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

1. La visite du jury :

- Présence d'un binôme élu et technicien
- Organisation de la visite
- Pertinence du circuit

2. La mise en œuvre du projet municipal :

- Connaissance et prise en compte des exigences du label
- Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental...)
- Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion

LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

2. La mise en œuvre du projet municipal (suite):

- Transversalité entre les services municipaux
- Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public
- Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement
- Pertinence de la gestion en fonction des lieux (gestion différenciée)
- Présence du végétal toute l'année

3. Animation et promotion de la démarche :

- Actions vers la population : Information / Concertation / Animation – Pédagogie / Promotion du label
- Actions vers les touristes : Information – Animation / Promotion du label



LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

4. Patrimoine végétal et fleurissement:

- Arbres : Diversité botanique / Pertinence des plantations en fonction des lieux / Qualité d'entretien et les mesures de protection / Renouvellement
- Arbustes et plantes grimpantes : Diversité botanique / Pertinence des plantations en fonction des lieux / qualité d'entretien – taille notamment / Renouvellement
- Pelouses, prairies, couvre-sols, plantes mellifères et nectarifères : Pertinence des plantations en fonction des lieux / Qualité d'entretien
- Fleurissement : Diversité botanique / Pertinence des compositions en fonction des lieux / Créativité / Harmonie des compositions / Qualité d'entretien



LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

5. Gestion environnementale :

> *Actions en faveur de la biodiversité*

- Connaissance et inventaire
- Protection
- Sensibilisation

> *Actions en faveur des ressources naturelles*

- Protection des sols
- Economie et origine des ressources en eau
- Valorisation des déchets verts
- Méthodes alternatives d'entretien
- Energie (réduction des consommations et solutions alternatives)
- Autres actions contre le changement climatique

LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

6. Qualité de l'espace public :

- Mise en valeur du patrimoine bâti (ravalement de façades, végétalisation...)
- Maîtrise de la publicité et des enseignes
- Effacement des réseaux
- Mobilier urbain
- Qualité de la voirie et des circulations
- Propreté
- Accessibilité



LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

7. Analyse par espace :

- Les jurés porteront leur regard sur la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des entrées de commune, du centre ou encore des quartiers d'habitation.

Sont également concernés, s'ils existent :

- Les parcs et jardins
- Les abords d'établissements publics
- Les zones d'activités
- Les espaces naturels

LA VISITE DU JURY

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France – 10/03/2021



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITE DE VIE



ORGANISATION DE LA VISITE DU JURY

- L'organisation de la visite doit permettre au Jury de vérifier sur le terrain les actions réalisées illustrant l'ensemble des critères **dans le temps imparti**, en diversifiant les sites visités (centre-ville, entrées de commune, quartiers d'habitation, jardins, espaces naturels, etc).
- La commune doit utiliser un mode de transport adapté : un véhicule qui puisse contenir à minima les Jurés (5), le technicien et l'élu qui font les commentaires. Il faut éviter que la personne qui échange avec les Jurés conduise le véhicule.



ORGANISATION DE LA VISITE DU JURY

Le temps de visite imparti comprend :

- La présentation des motivations de l'élu pour obtenir le label, lors de l'accueil en mairie
- La visite de la commune, en prévoyant des temps d'arrêts sur site (1 à 3 arrêts)
- Le temps d'échange éventuel après la visite

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LA VISITE
DU JURY

**LE RÉSEAU
NATIONAL DES
VILLES ET
VILLAGES
FLEURIS**



**CONSEIL
NATIONAL
DES VILLES
ET VILLAGES
FLEURIS**





ADHÉSION CNVVF

Communes (selon dotation par habitant AMRF et sur la base de la rémunération des maires) :

Cat. 1 : de 0 à 499 habitants	50 €
Cat. 2 : de 500 à 999 habitants	90 €
Cat. 3 : de 1 000 à 3 499 habitants	175 €
Cat. 4 : de 3 500 à 9 999 habitants	225 €
Cat. 5 : de 10 000 à 19 999 habitants	350 €
Cat. 6 : de 20 000 à 49 999 habitants	450 €
Cat. 7 : de 50 000 à 79 999 habitants	800 €
Cat. 8 : de 80 000 à 119 000 habitants	1 200 €
Cat. 9 : + de 120 000 habitants	1 500 €

Lorsque la commune obtient sa 1^{ère} Fleur, elle devient membre adhérente du réseau National «des Villes et des Villages Fleuris » et doit verser une cotisation au CNVVF.

Le barème de cette cotisation est établie en fonction de la taille de la commune.

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LE CNVVF &
VOUS

Accès réservé Adhérer au label Qui sommes-nous? Nous contacter

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Le label "Villes et Villages Fleuris" Palmarès L'organisation du label Actualités Éditions et médias

Accès réservé

ESPACE RÉSEAU

Connexion

coralie.dewit@hautsdefrancetourisme.

Mot de passe oublié ?

Se connecter

ESPACE COMMUNES LABELLISÉES

Connexion

coralie.dewit@hautsdefrancetourisme.

Mot de passe oublié ?

Se connecter

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

ACCUEIL GÉRER MON ADHÉSION GÉRER MES INFORMATIONS METTRE EN VALEUR MA COMMUNE

TEMPLEMARS
Votre prochaine visite aura lieu en 2023

Vous pouvez désormais à tout moment modifier les informations nominatives liées à votre commune. Vos corrections seront immédiatement disponibles sur la base du CNVVF

> Modifier les informations

ACTUALITÉS

Règlement national 2021

Les lire

11/02/2021

MON INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ
MISSION ATTRACTIVITÉ - COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME ET DES CONGRÈS HAUTS-DE-FRANCE
80011 AMIENS Citeax 1
Tél : 0322223966
Mme Coralie DE WIT

LA DOCUMENTATION DU CNVVF

- Outils de communication
- Documents publiés par le CNVVF
- Vie du CNVVF
- Articles de presse
- Études et enquêtes

REJOINDRE LA COMMUNAUTÉ

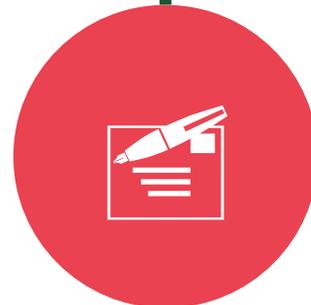
S'inscrire à la newsletter du label "Villes et Villages Fleuris"
Suivre les actualités du label sur Facebook
Suivre les actualités du label sur Twitter
Suivre les actualités du label sur Instagram
Découvrir le site web Villes et Villages Fleuris

L'ORGANISATION DU LABEL

- Les critères du label
- Règlement et agenda du label
- Mes interlocuteurs privilégiés
- Mon palmarès
- Mes rapports de visite

<https://www.villes-et-villages-fleuris.com/acces-reserve>

LES OUTILS DE COMMUNICATION DU CRTC



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LES OUTILS DE
COMMUNICATION

RESTEZ INFORMÉ !!



Actualités en région

Communauté Facebook
Centre de diffusion local
Edition du 04/03/2021

Bienvenue au cœur des Villes et Villages Fleuris



Page Facebook : [Fleurir les Hauts-de-France](#) 

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LES OUTILS DE
COMMUNICATION

Vidéotheque des bonnes pratiques :

The screenshot shows the YouTube channel page for 'Fleurir les Hauts-de-France'. The channel has 15 subscribers. The main navigation menu includes 'ACCUEIL', 'VIDÉOS', 'PLAYLISTS', 'CHAÎNES', 'DISCUSSION', and 'À PROPOS'. The 'VIDÉOS' tab is selected, showing a list of four videos:

- La gestion différenciée des espaces publics** (9:04) - 188 vues • il y a 1 mois
- La taille raisonnée des arbustes - gestion...** (7:15) - 158 vues • il y a 2 mois
- Le paillage - pratique indispensable pour une...** (5:17) - 181 vues • il y a 2 mois
- Animation et promotion de la démarche de labellisation...** (5:29) - 215 vues • il y a 2 mois



Chaîne Youtube :

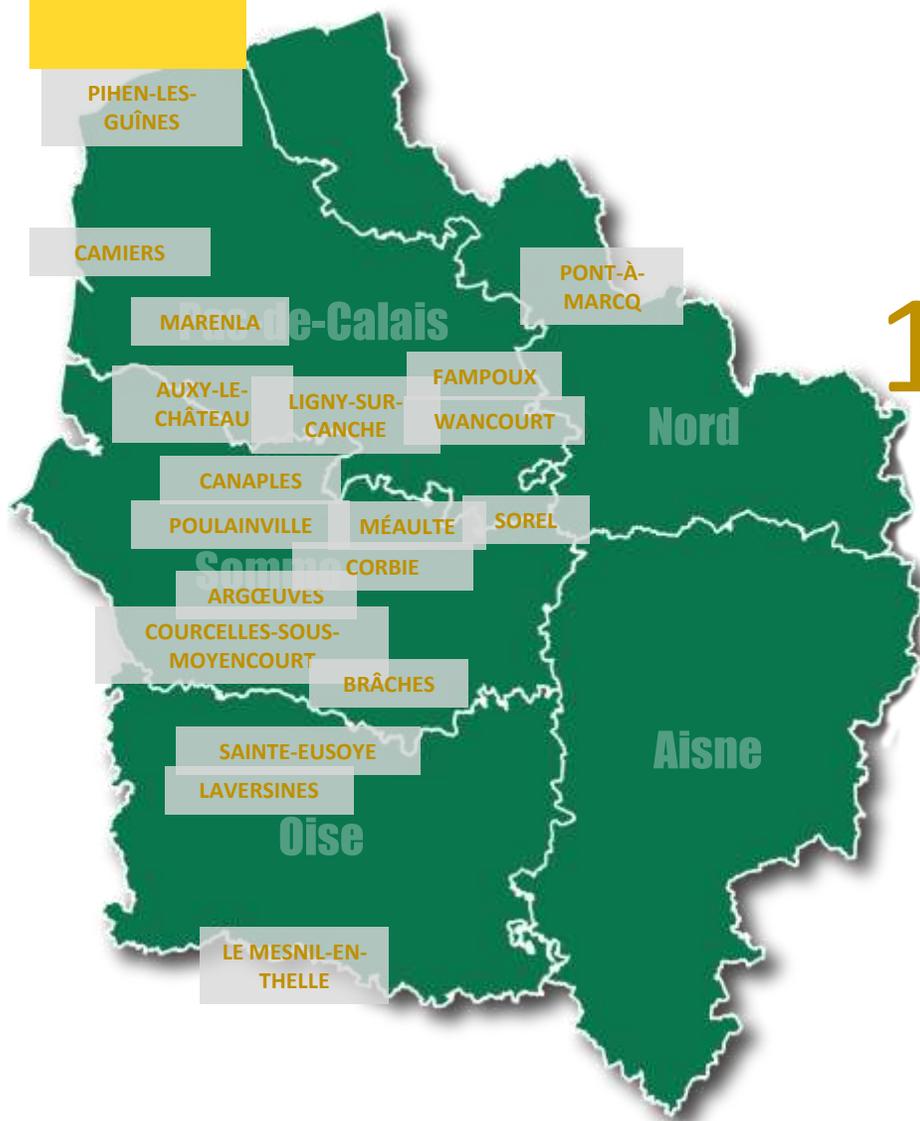
https://www.youtube.com/channel/UCfOq1SVZ4Kjh_if605a5y2g

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LES NOUVELLES
COMMUNES 1
FLEUR EN 2018



19 communes ont obtenu
le label
« 1 Fleur » en 2018







AUXI-LE-CHÂTEAU < Pas-de-Calais



ZONE REFUGE



**PAS DE
PESTICIDE**







CORBIE < Somme



COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT < Somme





LAVERSINES < Oise



LE MESNIL-EN-THELLE < Oise



LIGNY-SUR-CANCHE < Pas-de-Calais





MEAULTE < Somme



PIHEM-LÈS-GUÎNES < Pas-de-Calais



PONT-À-MARCQ < Nord



POULAINVILLE < Somme



SAINTE-EUSOYE < Oise



SOREL < Somme



WANCOURT < Pas-de-Calais

LES IMAGES PARLENT MIEUX QUE LES MOTS...



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Les aides du Conseil Régional pour l'amélioration du cadre de vie

— le saviez-vous ? —

Le Conseil Régional Hauts-de-France propose des aides financières dans plusieurs domaines notamment pour les secteurs de l'environnement, du développement durable, du patrimoine...

Nous avons dressé une liste de celles qui pourraient vous intéresser :

NATURE EN CHEMINS (NACH)

RESTAURATION ET VALORISATION
DU PATRIMOINE PROTÉGÉ -
PROPRIÉTAIRES PUBLICS (DUPA/
PARE)

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE
PROXIMITÉ (EQSP)

VALORISATION DU PATRIMOINE
HISTORIQUE ET CULTUREL PAR
DE NOUVELLES EXPÉRIENCES DE
DÉCOUVERTE (PRIT)

RÉNOVATION DES MONUMENTS
AUX MORTS DES HAUTS-DE-
FRANCE (NON PROTÉGÉS AU
TITRE DE LA PROTECTION DES
MONUMENTS HISTORIQUES)
(MONU)

PLAN «1 MILLION D'ARBRES EN
HAUTS-DE-FRANCE» (ARBR)

RESTAURATION ET VALORISATION
DU PATRIMOINE RURAL
REMARQUABLE NON PROTÉGÉ -
PROPRIÉTAIRES PUBLICS (DUPA/
PARU)

AIDE À LA RESTAURATION
ET À LA VALORISATION
DU PATRIMOINE RURAL
REMARQUABLE NON PROTÉGÉ
ET DU PATRIMOINE PROTÉGÉ -
PROPRIÉTAIRES PRIVÉS (DUPN/
PARP)

AGIR EN FAVEUR DE LA
PRÉVENTION DES INONDATIONS,
DE LA PROTECTION DE LA
RESSOURCE EN EAU ET DE
L'ADAPTATION AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE (HYDR)

LANCEMENT SUR LA PÉRIODE
2021-2022 D'UNE EXPÉRIEN-
TATION DE DÉVELOPPEMENT
DE L'ÉCO-PÂTURAGE DANS LES
HAUTS-DE-FRANCE.

Pour connaître le détail de ces aides rendez vous sur :

[HTTPS://GUIDE-AIDES.HAUTSDEFRANCE.FR](https://guide-aides.hautsdefrance.fr)



Région Hauts-de-France

151 Avenue du wPrésident Hoover
59555 LILLE CEDEX
Tél. : +33 (0)3.74.27.00.00

0 800 026 080

Service & appel
gratuits

Merci de votre attention

**Vous avez des questions ?
N'hésitez pas à contacter Corinne Hucheloup
par téléphone : 06 79 45 55 10
par email : corinne.hucheloup@hautsdefrancetourisme.com**

**Mission Attractivité Hauts-de-France
Comité Régional du Tourisme et des Congrès**

- > **Siège social : 3 rue Vincent Auriol – CS 11116 - 80011 AMIENS Cedex 1 - Tél. : +33 (0)3.22.22.33.66**
- > **5 rue des précurseurs - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - Tél. : +33 (0)3.66.21.19.84**



Le CRT Hauts-de-France est auteur de ce document. Toute utilisation faite sans consentement de l'auteur est illicite (article L122-4 du Code de la propriété intellectuelle).
Crédits photos : Benoît Bremer, Nicolas Bryant, Stéphane Bouilland, AS Flament,